

Réf :

- *BOENJS n°39 du 16 octobre 2025*
- *Note de service n° MENH2526220A du 9 octobre 2025*

Constitution du dossier – pièces justificatives à fournir :

- Une lettre de demande explicitant la nécessité de la mutation pour faciliter la prise en charge médicale de la personne reconnue handicapée (intéressé ou conjoint) ou d'un enfant souffrant d'une maladie grave.
- Pièces médicales documentées (**moins de 6 mois**) (historique de la maladie et/ou du handicap, diagnostic, traitements, retentissement sur la vie sociale et professionnelle),
- La pièce justificative du statut de BOE. Dans le cas d'une situation de RQTH la **notification est obligatoire** (la preuve de dépôt à la MDPH ne suffit pas).
La date limite de retour fixée pour le dépôt de la notification est le 26 janvier 2026 (12h) pour le mouvement interacadémique
À défaut, la participation au mouvement restera active mais sans bonification RQTH.
- Pièces justificatives sur l'aidant, le cas échéant : justificatif de domicile, carte nationale d'identité, livret de famille...

À adresser par courriel uniquement via votre courriel académique

à l'attention du Médecin conseiller du recteur pour la santé des personnels

à l'adresse suivante :

Ce.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

(Attention : aucune transmission de pièces médicales en DPE)

Date limite de retour du dossier complet au plus tard le :

05/12/2025 (23h59)

Si la RQTH est en cours d'instruction, transmettre le dossier pour la date limite fixée et transmettre la notification RQTH avant le 26 janvier 2026 (12h)

Rentrée scolaire 2026-2027

N'OUBLIEZ PAS DE FORMULER VOS VŒUX SUR I-PROF/SIAM

Rappel des vœux formulés sur I-PROF/SIAM (30 vœux maximum pour l'interacadémique)

La liste des établissements du 2nd degré public déclarant être dotés d'infrastructures pour accueillir des personnels à mobilité réduite est disponible via le lien suivant :

<https://www.ac-versailles.fr/mouvement-intra-academique-des-enseignants-du-second-degre-cpe-et-psyen-123854>

1.	16.
2.	17.
3.	18.
4.	19.
5.	20.
6.	21.
7.	22.
8.	23.
9.	24.
10.	25.
11.	26.
12.	27.
13.	28.
14.	29.
15.	30.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

A retourner au médecin des personnels par courriel : Ce.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

Rentrée scolaire 2026-2027

• **Liste des maisons départementales des personnes handicapées en Ile-de-France**

DEPARTEMENTS	ADRESSES	COORDONNEES
75 – Paris	69, rue de la Victoire 75009 Paris	08.05.80.09.09 contact@mdph.paris.fr
77 – Seine-et-Marne	16, rue de l'Aluminium 77176 Savigny-le-Temple	08.00.14.77.77 ou 01.64.19.11.40 contact@mdph77.fr
78 – Yvelines	Adresse postale : TSA 60 100 78 539 Buc Cedex Accueil physique : 18 avenue Dutartre 78150 Le Chesnay-Rocquencourt	08.01.80.11.00 autonomie78@yvelines.fr
91 – Essonne	93 rue Henri Rochefort 91000 Evry	01.69.91.78.00 mdphe@cd-essonne.fr
92 – Hauts-de-Seine	2 rue Rigault 92000 Nanterre	01.41.91.92.50 mdph@mdph92.fr
93 – Seine-Saint-Denis	Immeuble Érik Satie 7/11, rue Erik Satie 93000 Bobigny	01.43.93.86.86 info@place-handicap.fr
94 – Val-de-Marne	Immeuble Solidarités 7-9, voie Félix Eboué 94000 Créteil	01.43.99.79.00 mdph94@cg94.fr
95 - Val-d'Oise	Hôtel du département, bâtiment H 2 avenue du Parc 95000 Cergy-Pontoise	01.34.25.16.50 maisonduhandicap@valdoise.fr

Le dossier de demande de RQTH peut être également déposé auprès de la MDPH de la résidence du candidat si elle se situe hors Ile-de-France (cf. www.mdpf.fr).